

CCAS DE VITROLLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL12_23

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS POUR LE MARCHÉ DES TITRES RESTAURANT

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Actes spéciaux et divers

Date de télétransmission : 03/04/2023

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 12 23 CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉ TITRES RESTAURANTS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20230327-DEL12_23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/04/2023



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 27 Mars 2023

DELIBERATION N° 12/2023

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 10 puis 11 à 18h18 (Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (Mme HAMOU THERREY) Votants : 13
Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA
VILLE DE VITROLLES ET LE CCAS POUR LA PASSATION DU MARCHE DES
TITRES RESTAURANTS**

Vu la délibération du 31 mars 2016 approuvant la convention entre la ville et le CCAS,

Vu la délibération du 3 octobre 2017 approuvant la convention de prestation de services entre la ville et le CCAS,

Vu la délibération du 6 juillet 2021 approuvant la convention entre la ville et le CCAS permettant un développement de la mutualisation en maintenant l'autonomie du CCAS et la formalisation de modes de coopérations.

DELIBERATION N° 12/2023

Considérant une volonté conjointe de la Ville et du CCAS d'étendre cette mutualisation à d'autres tâches toujours dans le même objectif : leur simplification, leur optimisation et une réduction des coûts

Considérant qu'un groupement de commandes est parfaitement réalisable pour la ville de Vitrolles et le CCAS

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de fonctionnement du groupement par le biais d'une convention constitutive entre la ville de Vitrolles et le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

La volonté d'étendre la mutualisation existante entre la ville et le CCAS par un groupement de commandes des titres restaurant,

AUTORISE

M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention, ses avenants et tous les actes techniques associés.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

